

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-94

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin, à 19H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (50) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, CHATILLON Frédérick, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, , BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votants (4) : FAUGERE Bernard, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (8) : MOUNIQ Jean, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6) : Mme DESMARAIS Nadine à Mme DELCASSO Maryse
M. CARTAN Olivier à M. DUBERNARD Alain
M. FORGUE Pierre à M. MIR Jean-Henri
Mme ROBIN Isabelle à M. BALAGNA Patrice
M. DESCOUENS Bernard à M. MUR François
M. LACAZE Noël à M. CARRERE Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président présente les conventions relatives à l'entretien des sentiers pédestres d'intérêt communautaire, conventions établies par pôles en fonction de l'organisation de chacun, et selon les estimations financières validées par la commission environnement.

Ces estimations financières ont été inscrites au budget primitif 2017 pour chaque pôle, le budget primitif a été approuvé en conseil communautaire le 25 avril dernier.

Par recours gracieux en date du 16 juin, la Commune d'Aragnouet conteste la délibération du 25 avril 2017, au motif du montant de la dépense alloué sur son pôle réduit à 30 000 euros, et demande une nouvelle délibération.

Après discussion, Monsieur le Président propose d'attendre pour tous les pôles le retour d'expérience en fin de saison. La commission environnement pourra ainsi apprécier le niveau d'entretien, les réclamations de promeneurs, et à la marge les coûts non prévus.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	56
Dont 6 procurations	
Votes pour : 55	
Vote contre : 1	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	13 juin 2017

OBJET principe d'évaluation du chiffrage et de la qualité de l'entretien des sentiers

SOUS-PREFECTURE
30 JUIN 2017
BAGNERES-de-BIGORRE -65-

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'adopter le principe selon lequel le niveau et la qualité des prestations et le chiffrage seraient revus après le retour d'expérience en fin de saison par la commission environnement.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'adopter le principe d'évaluation du niveau et de la qualité des prestations et le chiffrage après la saison, comme exposé par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

